

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES – PIX4Dinspect (CSPI)

Conditions générales pour les Clients Pix4D

Les présentes Conditions supplémentaires – PIX4Dinspect (les « **CSPI** ») s'appliquent à Vous dans le cas où Vous avez fait l'acquisition par l'intermédiaire d'une Source agréée d'un Abonnement à Notre Logiciel PIX4Dinspect.

Les CSPI complètent les Conditions générales pour les clients Pix4D (les « **Conditions générales** ») et en font partie intégrante, dans la mesure où elles énoncent les dispositions spécifiques applicables à Votre Abonnement au Logiciel PIX4Dinspect. Elles complètent également le Contrat de Licence Utilisateur Final de Pix4D (le « **CLUF** ») dans la mesure où un certain nombre de dispositions contenues dans celui-ci concernent Votre accès à PIX4Dinspect et/ou Votre utilisation de PIX4Dinspect.

Sauf définition contraire dans les présentes, les termes dont la première lettre est en majuscules ont la signification qui leur est donnée dans les Conditions générales.

1 GÉNÉRALITÉS

- 1.1 La Licence PIX4Dinspect est une Licence de Logiciel Cloud qui Vous accorde (ainsi qu'à Vos Utilisateurs autorisés), moyennant le règlement du tarif indiqué sur l'Échéancier d'abonnement ou la Facture, le droit d'installer, d'accéder à, d'utiliser et d'exploiter PIX4Dinspect dans les limites définies par Votre Quota de consommation.
- 1.2 La Licence PIX4Dinspect vous donne accès à l'Application PIX4Dscan, une Application mobile complémentaire conçue pour capturer des données optimales pour un traitement ultérieur dans PIX4Dinspect.

2 TARIF

- 2.1 Principe. Le prix de la Licence PIX4Dinspect est calculé en fonction du nombre d'inspections chargées sur le Logiciel (les « **Blocs d'inspection** »). Vous pouvez acquérir un Bloc d'Inspection initial d'une taille donnée correspondant à Votre Quota de consommation initial. Vous pouvez choisir librement la taille du Bloc d'Inspection que Vous souhaitez acheter, sachant que plus la taille du Bloc d'Inspection est importante, plus le coût de la Licence est élevé, mais plus le prix d'une unité de Bloc d'Inspection est faible.
- 2.2 Liste tarifaire. La liste tarifaire de PIX4Dinspect est disponible sur demande auprès de notre équipe commerciale par le biais du formulaire de contact du Site, ou par e-mail à l'adresse sales@pix4d.com.

3 PRINCIPE D'UTILISATION ÉQUITABLE

Votre utilisation de PIX4Dinspect est soumise à une limite d'utilisation équitable en ce qui concerne la taille en PGP générée par le Contenu capturé traité par Vous dans le Logiciel – qui ne doit pas dépasser 15 PGP par an (la « **Limite d'utilisation équitable** ») (soit 750 images de 20 MP chacune ; un PGP étant calculé comme suit : nombre d'images traitées * résolution de l'image [en MP] / 1000). Si vous dépassez la Limite d'utilisation équitable, la Section 3.2 (b) du CLUF s'applique.

4 DURÉE DE L'ABONNEMENT

- 4.1 Durée de l'Abonnement. Sauf accord écrit de Notre part, Vous pouvez uniquement Vous abonner à PIX4Dinspect pour une durée maximale d'Abonnement de 12 (douze) mois (la « **Période d'abonnement** »). La Période d'abonnement est non renouvelable, mais elle peut être étendue conformément à la description de la Section 5.2 ci-dessous.
- 4.2 Utilisation des Blocs d'Inspection. Au cours de la Période d'abonnement, Vous devez consommer intégralement Votre Quota de consommation. Si, à la fin de la Période d'abonnement, vous n'avez pas entièrement consommé Votre Quota de consommation, le solde des Blocs d'inspection non utilisés sera perdu et aucun remboursement ne sera effectué.

5 ACHAT SUPPLÉMENTAIRE DE BLOCS D'INSPECTION ET PROLONGATION DE LA DURÉE D'ABONNEMENT

- 5.1 Achat supplémentaire. Si Vous avez utilisé la totalité de votre Quota de consommation avant la fin de la Période d'abonnement (ou de la Période d'abonnement prolongée, telle que définie dans la Section 5.2(a) ci-dessous) ou si vous souhaitez simplement augmenter Votre Quota de consommation, Vous pouvez, à tout moment pendant la Période d'abonnement, acheter des Blocs d'inspection supplémentaires. Vous pouvez le faire en contactant Notre équipe commerciale en utilisant le formulaire de contact du Site, ou par e-mail à l'adresse sales@pix4d.com. Vous pouvez commander autant de Blocs d'inspection supplémentaires que Vous le souhaitez, mais uniquement pendant la Période d'abonnement.
- 5.2 Période d'abonnement prolongée. Si Votre achat supplémentaire consiste en un Bloc d'Inspection :
 - (a) *d'une taille équivalente ou supérieure* à celle du Bloc d'Inspection initial, la Période d'abonnement sera prolongée de 12 (douze) mois supplémentaires à compter de la date de l'achat supplémentaire (la « **Période d'abonnement prolongée** ») ;
 - (b) *d'une taille inférieure* à celle du Bloc d'inspection initial, la Période d'abonnement ne sera PAS prolongée.
- 5.3 Confirmation. La Période d'abonnement prolongée sera uniquement appliquée après confirmation écrite de Pix4D à votre égard.
- 5.4 Paiements. Les achats de Blocs d'inspection supplémentaires doivent être payés à l'avance.

6 RACHAT AUTOMATIQUE

- 6.1 Abonnement. Vous pouvez souscrire séparément à la fonction d'achat automatique, qui recharge automatiquement, pendant la Période d'abonnement, Votre Quota de consommation à chaque fois qu'il expire, en ajoutant un Bloc d'inspection supplémentaire d'une taille équivalente à celle du Bloc d'inspection initial.
- 6.2 Pas de prolongation de la Période d'abonnement. La fonction de rachat automatique ne prolonge pas la Période d'abonnement.
- 6.3 Annulation. Vous pouvez annuler la fonction de rachat automatique à tout moment pendant la Période d'abonnement, en contactant Pix4D par le biais du formulaire de contact du Site ou du système de tickets de Pix4D.

7 RELEVÉ MENSUEL

Pendant la Période d'abonnement, Pix4D Vous fournira un relevé mensuel indiquant les informations suivantes : Vos Abonnements actifs et leur date d'expiration, ainsi que votre Quota de consommation (Blocs d'inspection) total et le solde du Quota de consommation (Blocs d'inspection) non utilisé.

8 ESSAI

La durée de la Licence d'essai de PIX4Dinspect est de 30 (trente) jours.

* * *